

2C16

Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 1.000 euros
Siège social : 56 Rue Bergson 42000 Saint-Etienne
SIREN : 878 804 301

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 juin, à 11h,

Madame Leslie Charlotte MARX, demeurant Les Aravis, Route du Plat Haut 42390 Villars, agissant en qualité d'actionnaire unique et Présidente de la société 2C16, société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) au capital de 1 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 878 804 301,

a pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR

- Transformation de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle en Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique ;
- Modification des statuts ;
- Nomination du gérant ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE RÉOLUTION - Transformation de la Société en Société à Responsabilité Limitée

L'actionnaire unique décide, conformément aux articles L. 227-3 et L. 223-43 du Code de commerce, de transformer la société 2C16 en société à responsabilité limitée (SARL), sans création d'une nouvelle personne morale, à partir du 1^{er} juillet 2025.

Il constate que cette transformation n'entraîne aucune modification de l'objet social, du siège social, du capital social ni de la durée de la société.

Il est précisé que la société continuera d'être régie par les dispositions légales applicables aux sociétés à responsabilité limitée ainsi que par les statuts mis à jour et adoptés conformément à la deuxième résolution.

DEUXIÈME RÉOLUTION - Adoption des nouveaux statuts

En conséquence de la transformation de la société en SARL, l'actionnaire unique décide d'adopter les nouveaux statuts, établis en conformité avec les dispositions applicables aux sociétés à responsabilité limitée, lesquels seront annexés au présent procès-verbal.

TROISIÈME RÉOLUTION - Nomination du Gérant

L'actionnaire unique décide de nommer en qualité de gérant de la société sous sa nouvelle forme juridique :

Madame Leslie Charlotte MARX
Née le 15 juin 1991 à Saint-Priest-En-Jarez
Demeurant Les Aravis, Route du Plat Haut, 42390 Villars
De nationalité Française

La gérante est nommée pour une durée indéterminée et dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans les limites de son objet social et conformément aux dispositions légales et statutaires. Elle pourra être révoquée à tout moment par décision de l'associé unique.

QUATRIÈME RÉOLUTION - Maintien du capital social

L'actionnaire unique décide de maintenir le capital social de la société à son montant actuel, soit 1.000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

CINQUIÈME RÉOLUTION - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs à la gérante à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes décisions, notamment :

- La dépôt des statuts mis à jour auprès du greffe du tribunal de commerce ;
- L'inscription modificative au Registre National des Entreprises (RNE) ;
- La publication d'un avis de transformation dans un journal d'annonces légales ;
- L'enregistrement, le cas échéant, auprès de l'administration fiscale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
Fait à Saint-Etienne, le 13 juin 2025.

**L'actionnaire unique,
Leslie Charlotte MARX**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Marx', is written over a faint, light-colored rectangular stamp or watermark.